

ARRETE DE CIRCULATION

N°2024- 08/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société PTX à Montreuil (Seine Saint Denis), pour des travaux de remplacement de poteaux télécom sur toute la commune du mercredi 14 février au lundi 26 février 2024 de 9h à 17h.

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

Du mercredi 14 février au lundi 26 février 2024 de 9h à 17h.

Article 1 : La chaussée sera rétrécie en fonction des poteaux télécom à remplacer sur toute la commune.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 15 février 2024

Pour le Maire et par délégation
Noel MONTAGNE
Conseiller Municipal.

